

**Des postes d'AGENT DE SECURITE INCENDIE
sont à pourvoir au sein du service Sécurité Incendie
(Postes en remplacement maladie renouvelable)**

Mission :

L'Agent de Sécurité Incendie assure la surveillance statique et dynamique du domaine immobilier de la Société.

Principales Activités :

- Effectue toutes les interventions anti-incendie et anti-intrusion ainsi que les levées de doute
- Apporte les premiers secours à la clientèle et aux personnes
- Rend compte et signale aussi souvent que nécessaire toutes situations anormales
- Assure la veille du système de détection incendie
- Vérifie régulièrement le libre passage devant chacune des sorties de secours et dans les circulations
- S'assure des moyens mis en œuvre pour éviter les intrusions : fermetures, clés, badges
- Veille au respect de la sécurité des biens et des personnes et à l'application des dispositions réglementaires
- Exécute les ordres donnés par son Chef d'équipe ou Chef de Poste
- Assure des services dans des locaux fixes aux fins d'effectuer contrôle et surveillance générale
- Effectue des rondes de prévention et de surveillance
- Peut être amené(e) à effectuer la régulation du trafic automobile, piétons et du stationnement dans le domaine SBM
- Peut être amené(e) à conduire le véhicule de service
- Assure la désincarcération des ascenseurs lorsque nécessaire
- S'assure que les équipements ne recèlent pas d'anomalies par rapport à leurs référentiels (notices, consignes...) et signale à l'aide de l'outil informatique (workflow) toutes anomalies au service concerné
- Renseigne la main courante informatisée
- Assure l'accueil téléphonique dans les différents PC Sécurité
- Assure une veille de la fréquence radio
- Assure la surveillance vidéo des sites
- Escorte les transports de fonds si besoin
- Assure l'ouverture des bâtiments hors exploitation sur demande des services internes

Activités supplémentaires pouvant être confiées par la hiérarchie aux Agents expérimentés :

- Est autonome dans l'organisation de son travail pour la résolution des problèmes courants
- Assume des missions et des responsabilités supplémentaires confiées par sa hiérarchie en raison de son degré d'expertise et de technicité confirmés dans l'ensemble des activités de son métier

